

Rencontres Migrateurs de Loire - 29 et 30 octobre 2012, Tours



La restauration de l'axe migratoire de la Sioule : enjeu majeur du SAGE

Cécile FOURMARIER

Animatrice du SAGE Sioule



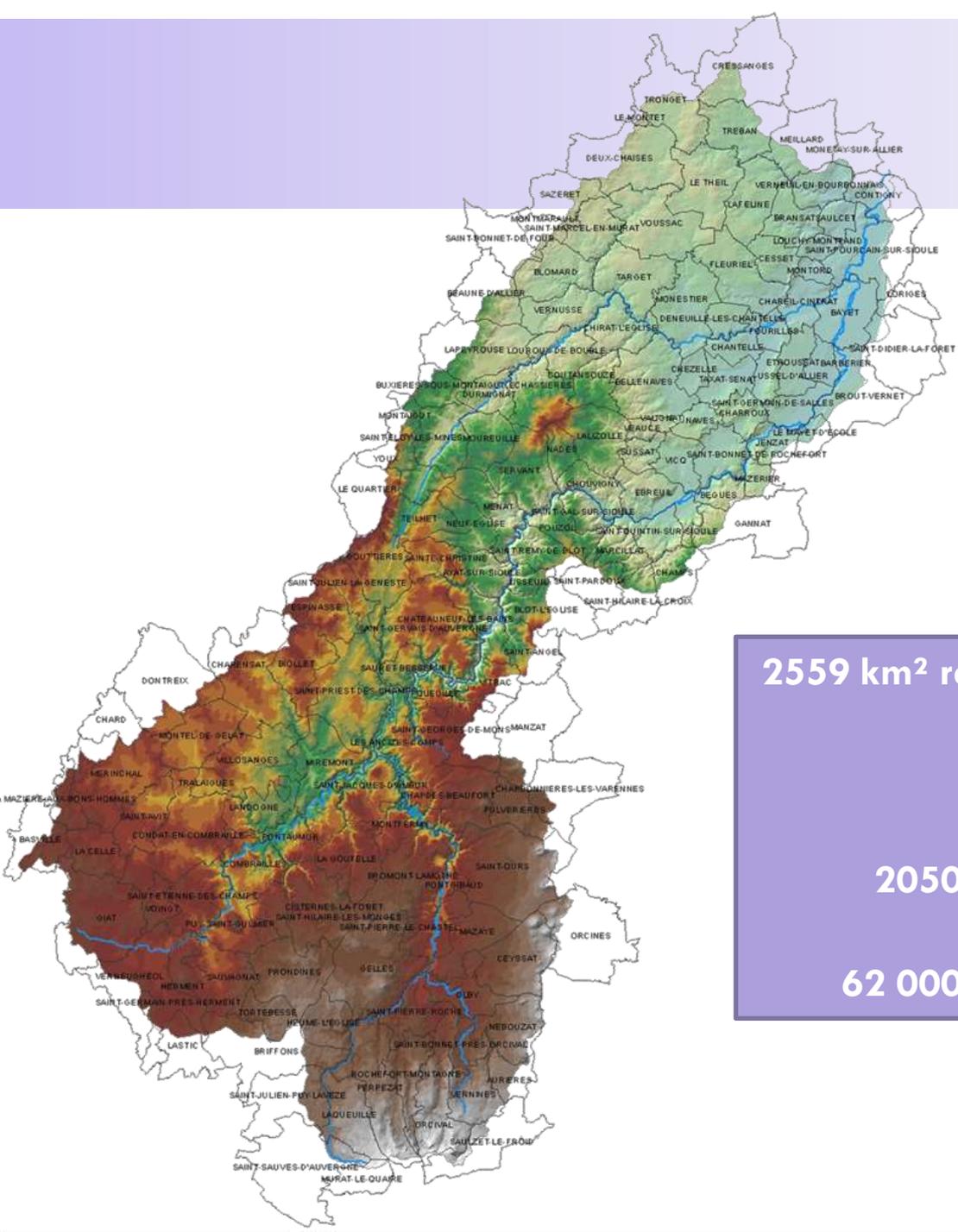
Sommaire

Présentation du territoire

Le contexte migratoire sur le
bassin

La restauration de l'axe de
migration dans le SAGE

Présentation du territoire



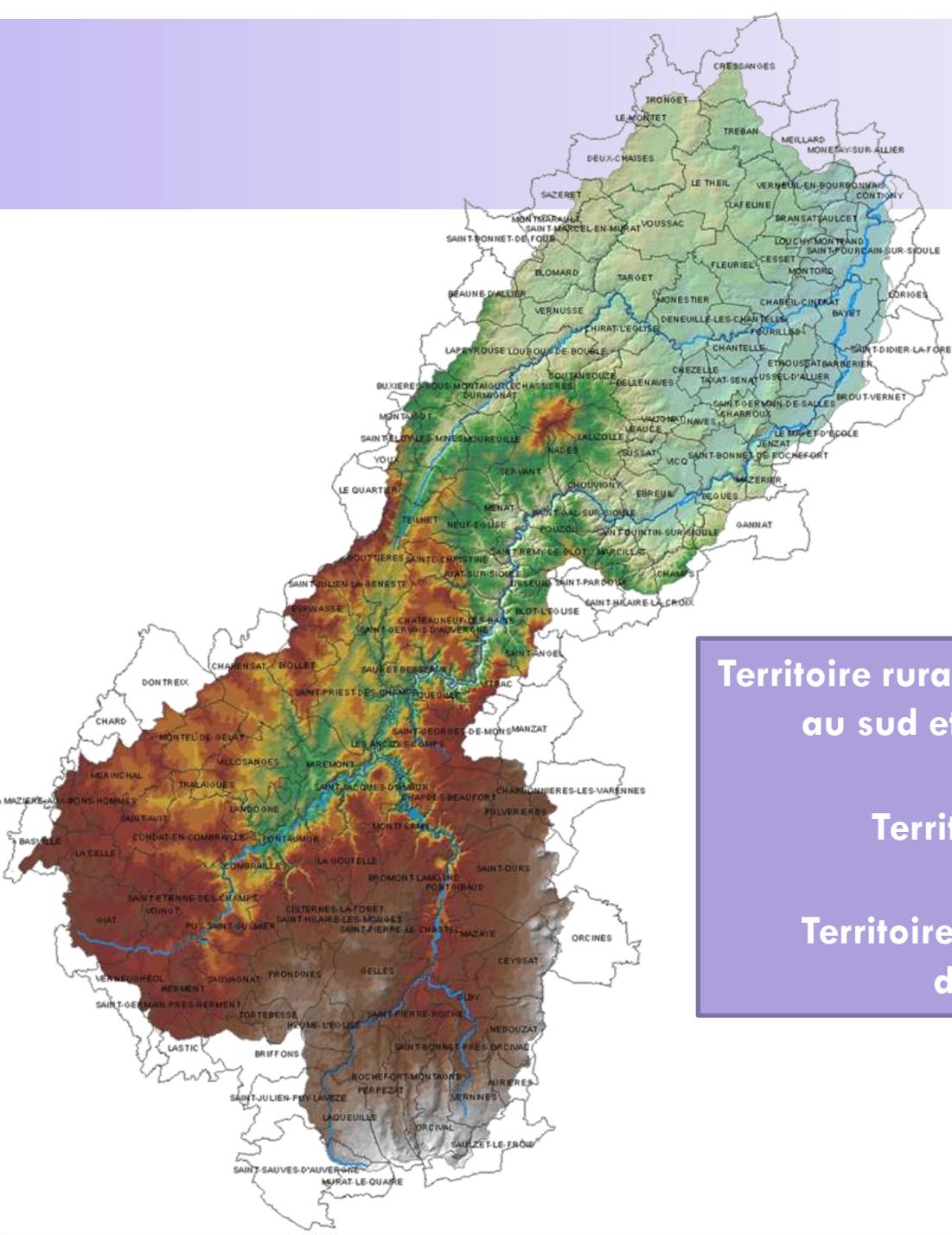
2559 km² repartis sur 3 départements, 2 régions

160 communes

2050 km de linéaire de cours d'eau

62 000 habitants soit 25 habitants/km²

Présentation du territoire



Territoire rural tourné vers l'agriculture d'élevage
au sud et de cultures au nord du bassin

Territoire relativement préservé

Territoire qui héberge un grand nombre
d'espèces remarquables



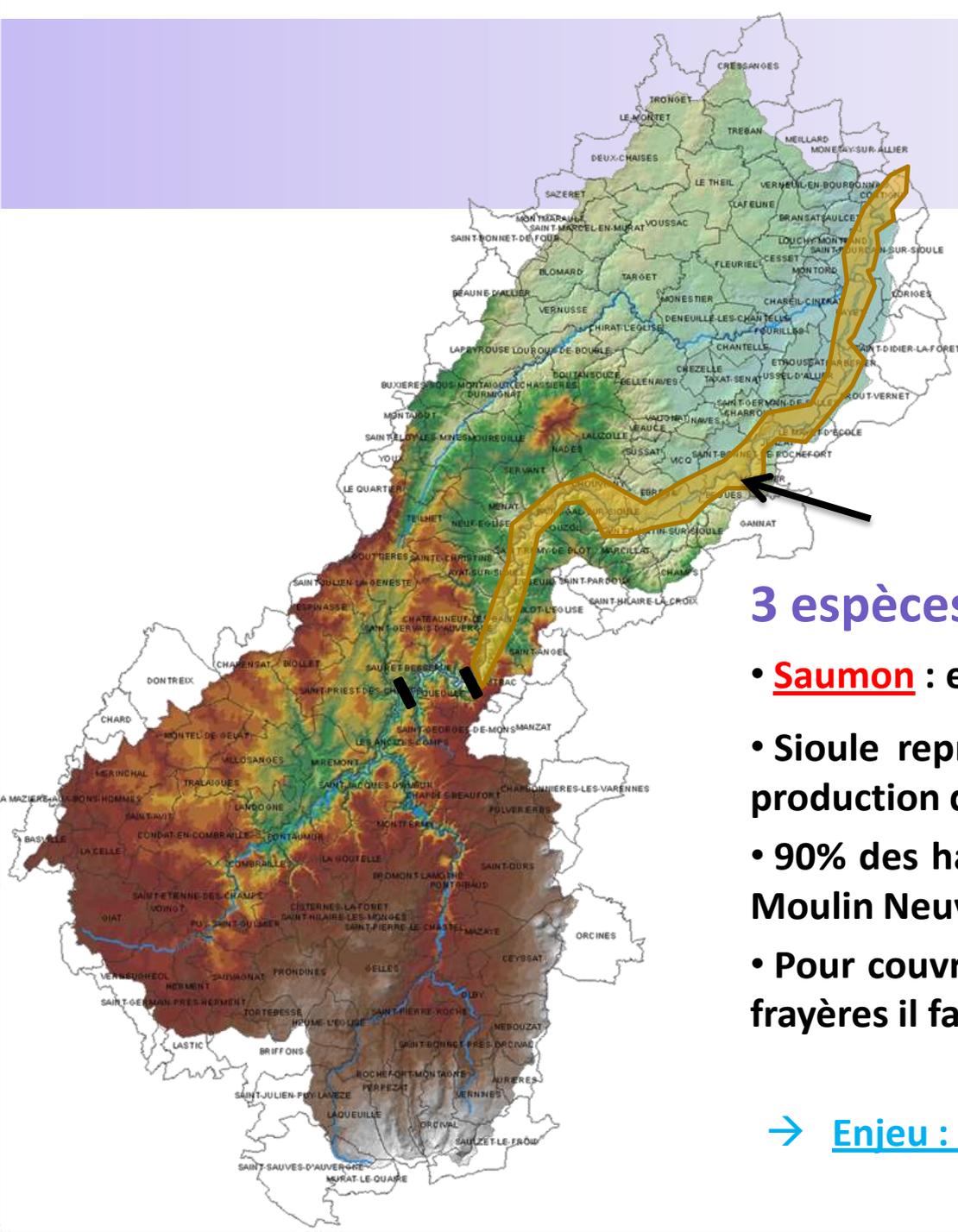
Sommaire

Présentation du territoire

Le contexte migratoire sur le
bassin

La restauration de l'axe de
migration dans le SAGE

Contexte migratoire

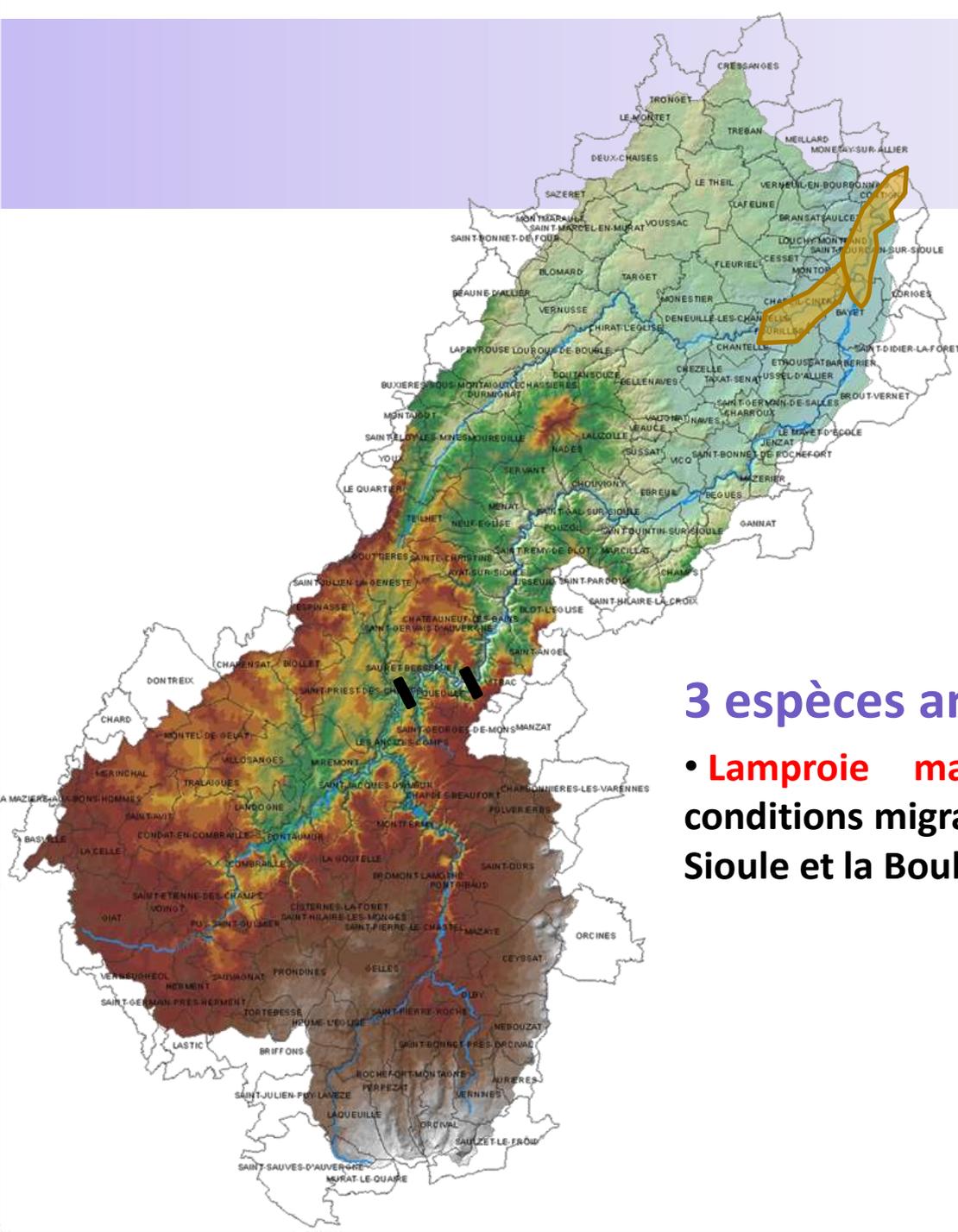


3 espèces amphihalines

- **Saumon** : enjeu principal sur la Sioule
- Sioule représente 25 % du potentiel de production de l'Allier en juvéniles
- 90% des habitats favorables en aval d'un Moulin Neuvial
- Pour couvrir l'ensemble de cette zone de frayères il faudrait 350 géniteurs

→ **Enjeu : faciliter l'accès au frayères**

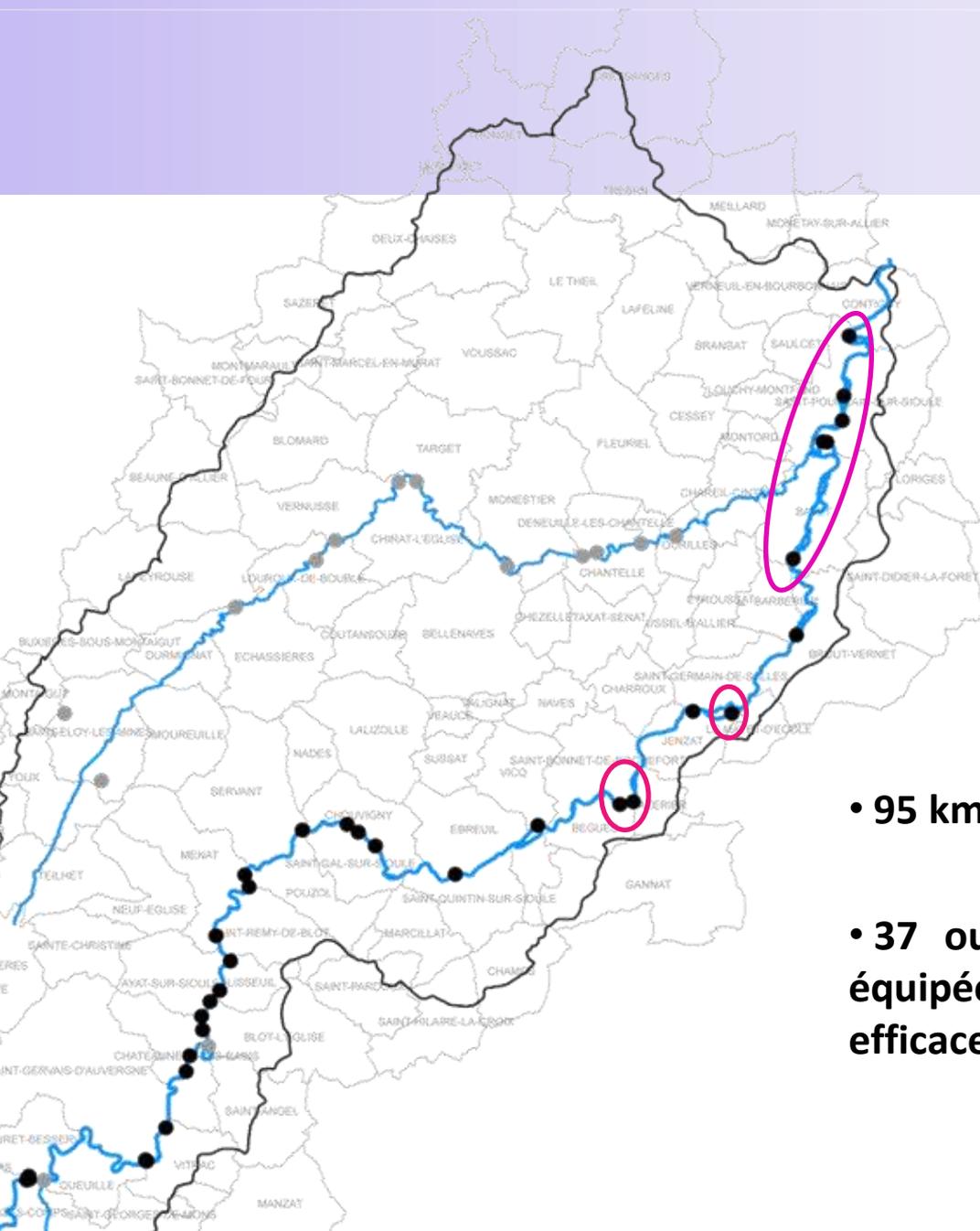
Contexte migratoire



3 espèces amphihalines

- **Lamproie marine** : présence liée aux conditions migratoires. Potentiel frayères sur la Sioule et la Boule

Contexte migratoire



- 95 km de linéaire accessible

- 37 ouvrages dont 9 microcentrales équipées de dispositifs plus ou moins efficaces

Etude des conditions de migration

Classe	Qualification	Critères de base	Equivalence avec dispositif de franchissement
0	Absence d'obstacle	Ouvrage ruiné, effacé ou sans impact	
1	Obstacle franchissable sans difficulté apparente	La libre circulation du poisson est assurée à tout niveau de débit dans des conditions de température permettant la migration	Dispositif de franchissement efficace
2	Obstacle franchissable mais avec risque de retard	L'ouvrage a un impact en situation hydraulique limitante ou en conditions thermiques défavorables	Dispositif de franchissement relativement efficace, mais insuffisant pour éviter les retards migratoires
3	Obstacle difficilement franchissable	L'impact de l'ouvrage est important dans des conditions moyennes (module et températures favorables)	Dispositif de franchissement insuffisant
4	Obstacle très difficilement franchissable	L'impact de l'ouvrage est tel que le passage du poisson n'est possible qu'en situation exceptionnelle (hydraulicité supérieure à 2 ou 3, par rapport à la valeur du module inter-annuel)	Dispositif de franchissement très insuffisant
5	Obstacle infranchissable	L'ouvrage est étanche pour la circulation du poisson, y compris en période de crue	

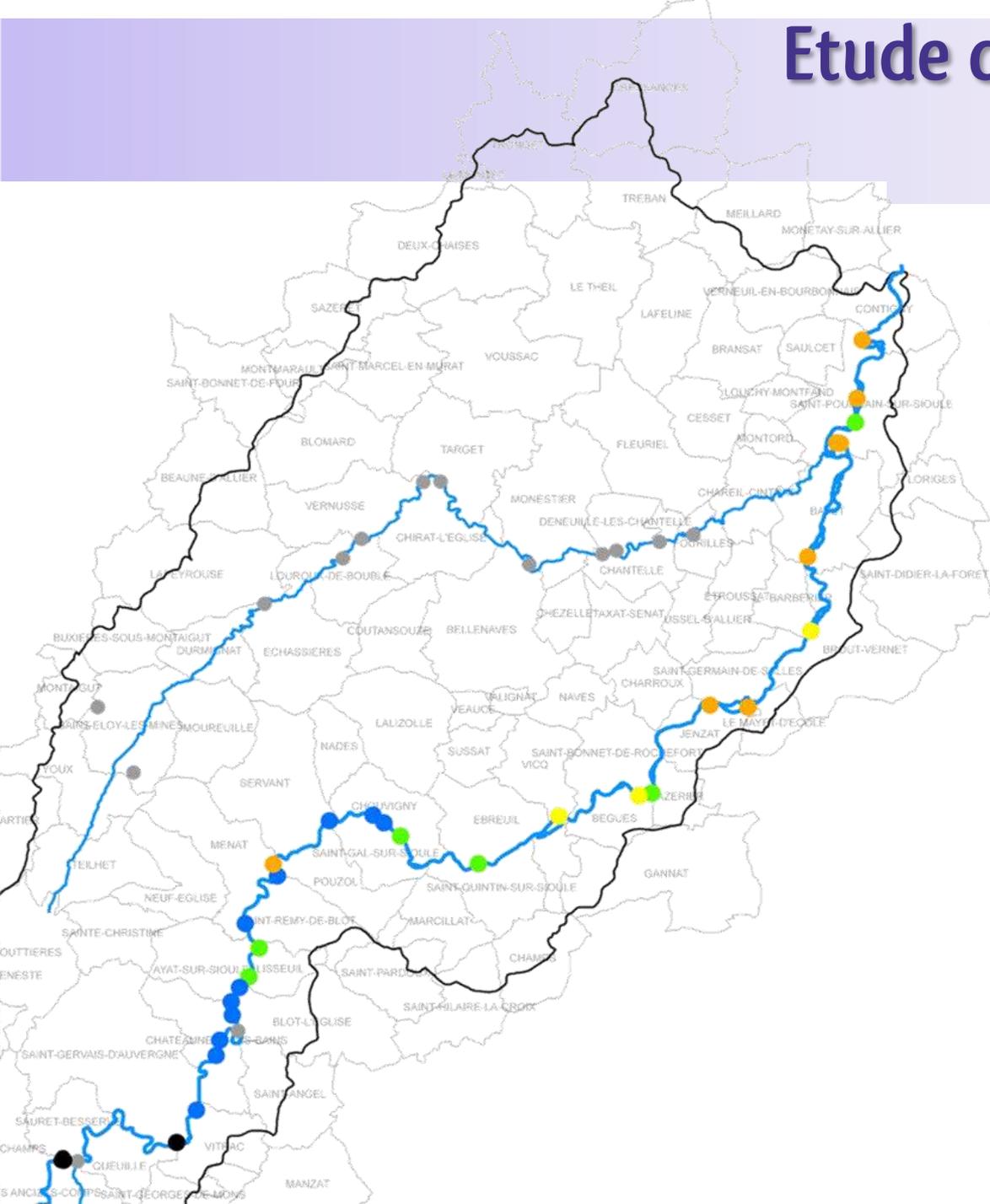
Etude des conditions de migration

A la dévalaison

- **classe 1** : mortalité $<$ ou égale à 3%
- **classe 2** : 3% $<$ mortalité $<$ ou égale à 10%
- **classe 3** : 10% $<$ mortalité $<$ ou égale à 25%
- **classe 4** : 25% $<$ mortalité $<$ ou égale à 50%
- **classe 5** : 50% $<$ mortalité $<$ ou égale à 100%

Etude des conditions de migration

Montaison : anguille



Etude des conditions de migration

Nom de l'ouvrage	Franchissabilité					
	montaison			dévalaison		
	saumon	anguille	lamproie	saumon	anguille	lamproie
1- Moulin Breland	3	3-	3-	1?	1?	
2- Moulin de la Ville	3	3	3-	2?	3?	
3- Moulin de la Carmone	2-	1+	1+	1?	3?	
4- Moulin Champagne	2	3-	2+	1?	3?	
5- Entremiolle	3	3	2+	1?	3?	
6- Moulin des Grottes	3-	3	3	2?	3?	
7- Moulin d'Aubeterre	2	2	2	0	1	0
8- Moulin Infernal	3	3	3	2?	2?	
9- Les Salles/Jenzat	3	3	3-	0	0	0
10- La Vernue	0	0	0	0	0	0
11- Neuvial Aval	2-	1+	1+	0	0	0
12- Neuvial Amont	3	2+	3-	2?	4?	?
13- Barrage d'Ebreuil	2	2+	2	0	0	0
14- Moulin de St Quentin	1	1	1	0	0	0
15- Le Bouchet	0	0	0	0	0	0
16- Moulin de Saint Gal	2-	1+	1+	0	0	0
17- Le Rodet	0	0	0	0	0	0
18- Chouvigny	0	0	0	0	0	0
19- Seuil de Lavaux	1	0	0	0	0	0
20- La Sence	0	0+	0+	0	0	0
21- Champeaux	0	0+	0+	0	0	0
22- Pont de Menat	1+	3-	2	0	0	0
23- Moulin de Menat	1	0+	0+	0	0	0
24- Chez Barthomier	1+	1	1	0	0	0
25- Les Garachons	0	0	0	0	0	0
26- Chez Mathias	1	0+	0+	0	0	0
27- Moulin des Isles	1-	1-	1-	0	0	0
28- La Collange	2	1+	2	0	0	0
29- La Fayolle	1?	0?	0?	0	0	0
30- Braynant	1	0+	0+	0	0	0
31- Moulin du Coin	0	0	0+	0	0	0
32- Les Grands Bains	0	0	0	0	0	0
33- Le Bordas	0	0	0	0	0	0
34- Lavaux Chateauneuf	0/1	0/1	0/1	0	0	0
35- Les Heyroles	0	0	0	0	0	0
36- Queuille	5	5	5	5	5	5
37- Les Fades	5	5	5	5	5	5

Sommaire

Présentation du territoire

Le contexte migratoire sur le
bassin

La restauration de l'axe de
migration dans le SAGE

La restauration de l'axe de migration dans le SAGE

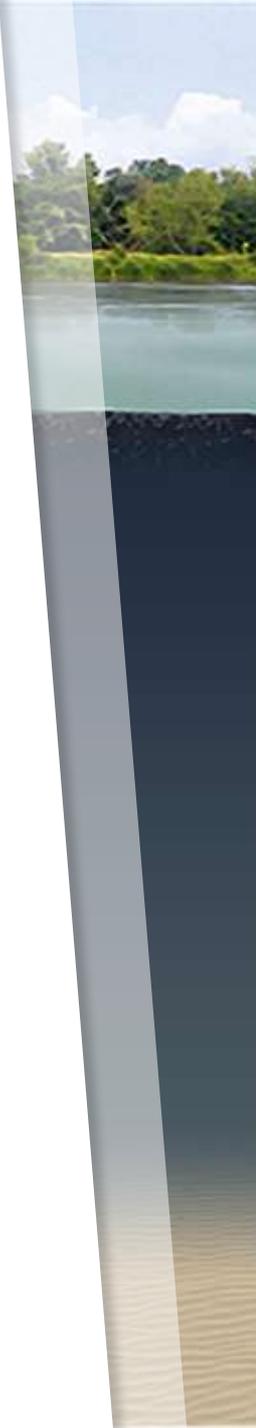
- Contrat territorial qui a été élaboré en parallèle du SAGE
- Deux groupes de travail : microcentrales et règlement d'eau du barrage de Queuille
- **Projet de SAGE prévoit :**
 1. **Programmes d'étude sur l'abondance et les flux migratoires de l'Anguille et du Saumon**
 - amélioration de la connaissance de l'abondance et de la répartition de la population d'anguilles – Détermination d'une période propice aux arrêts de turbinage des microcentrales pendant la dévalaison.
 - Saumon : création d'une ou 2 stations de comptage

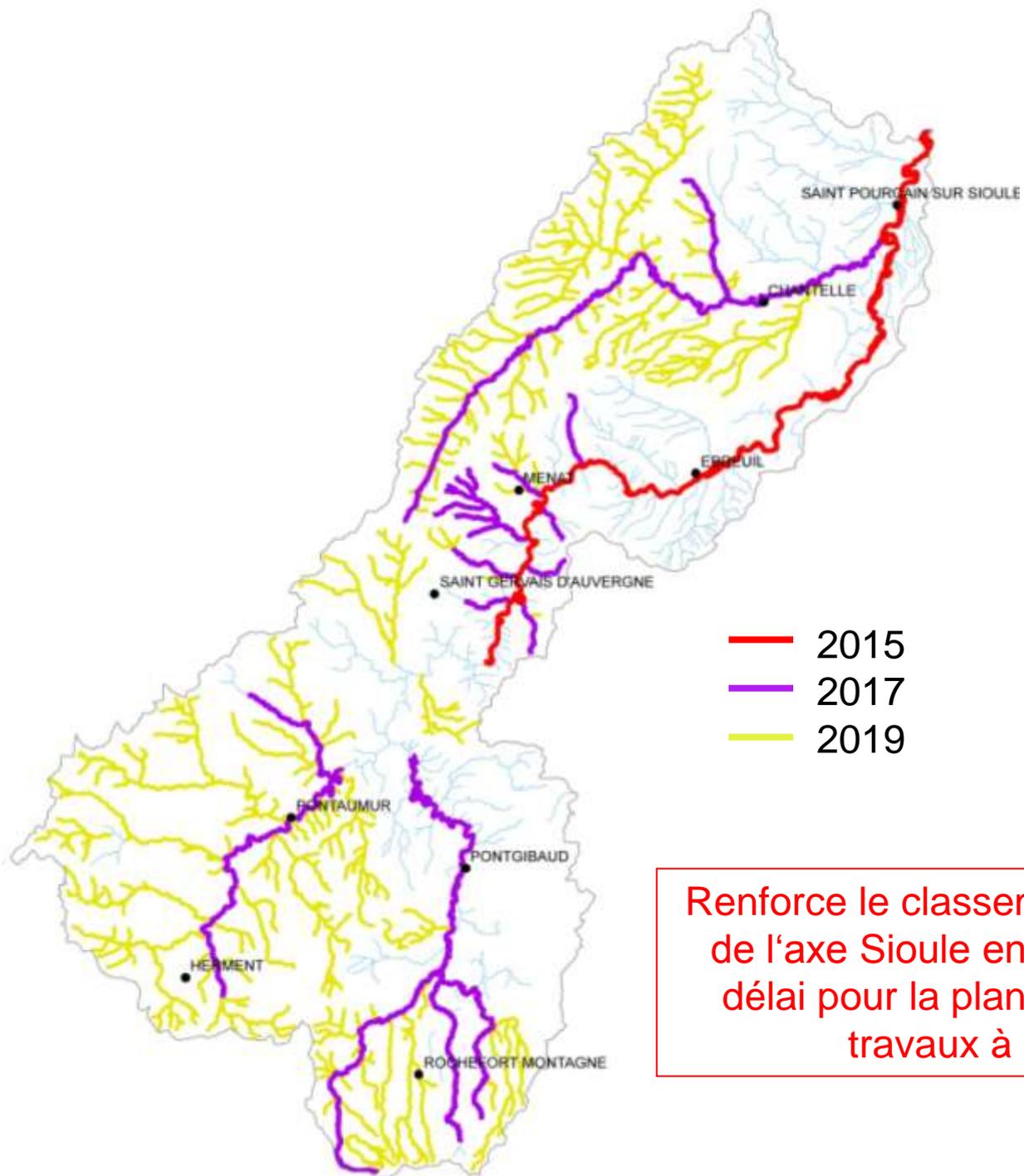


La restauration de l'axe de migration dans le SAGE

- **Projet de SAGE prévoit :**

2. Un programme de restauration de la continuité écologique avec, selon les cours d'eau, trois échéances de planification des travaux : 2015, 2017 et 2019.





Renforce le classement en liste 2 de l'axe Sioule en ramenant le délai pour la planification des travaux à 2015

La restauration de l'axe de migration dans le SAGE

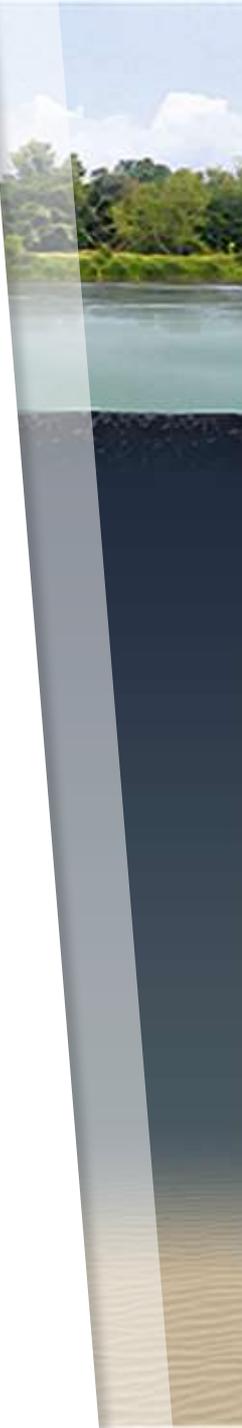
•Projet de SAGE prévoit :

2. Un programme de restauration de la continuité écologique avec, selon les cours d'eau, trois échéances de planification des travaux : 2015, 2017 et 2019.

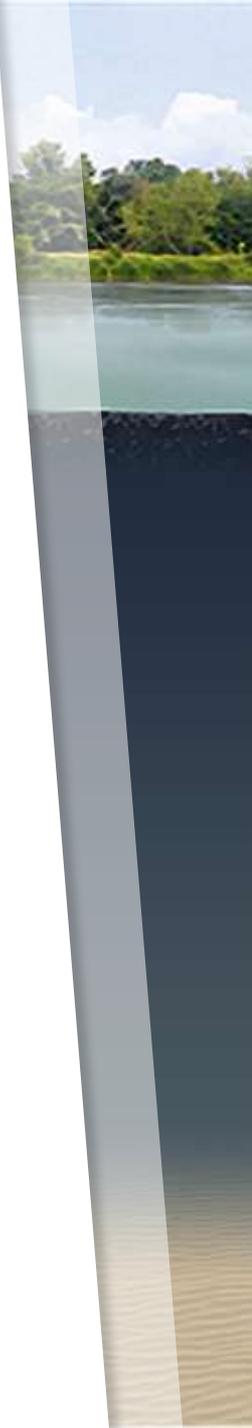
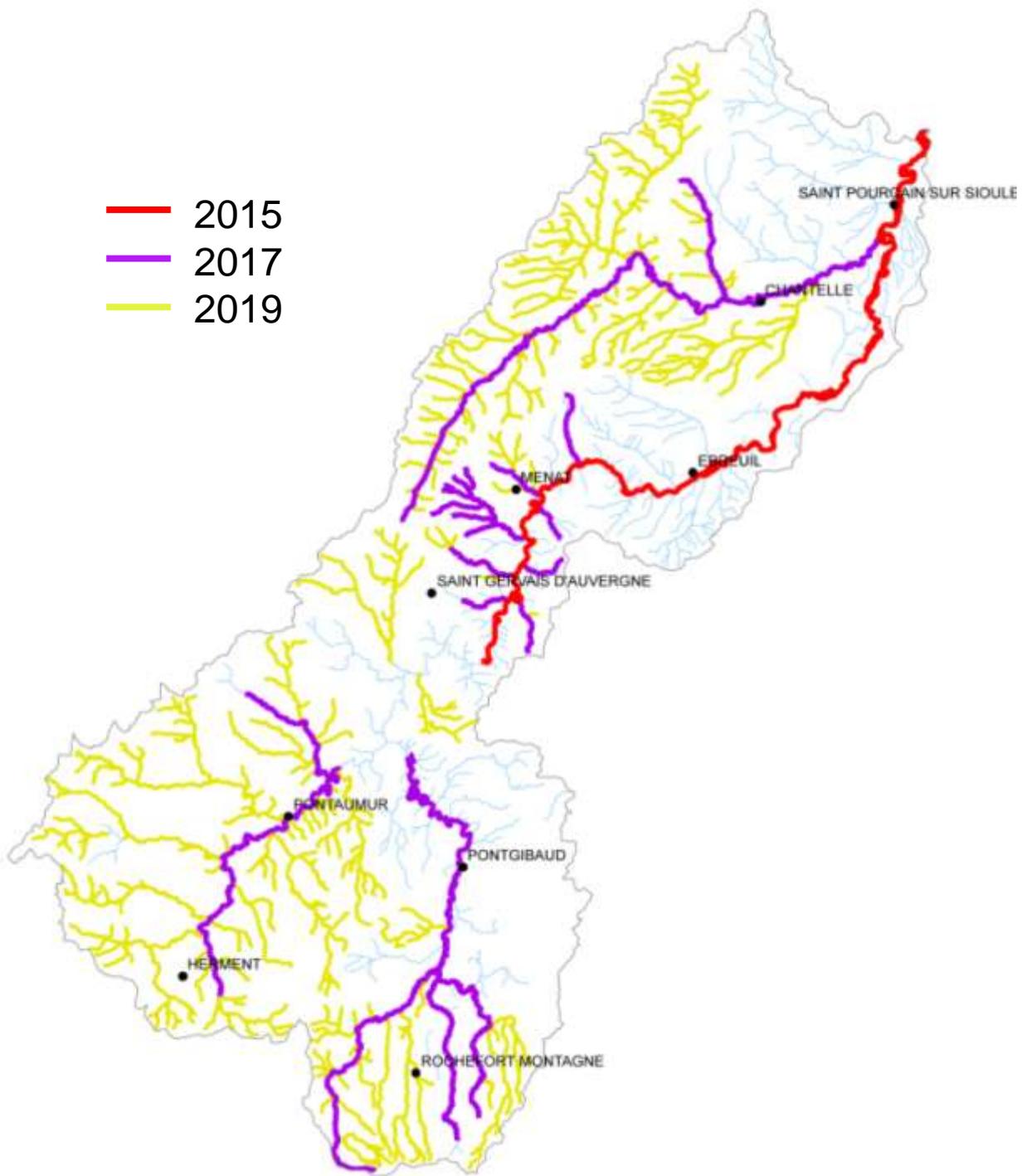
- Réalisation d'un diagnostic technico-économique avec propositions de travaux qui s'appuie sur le programme du contrat territorial

- Pour les microcentrales : une mise en compatibilité avec les objectifs de restauration de la continuité écologique et ceux de réduction des mortalités à la dévalaison, dans un délai de quatre ans après l'arrêté du SAGE SAUF pour les ouvrages du moulin Breland et du moulin de la ville où le délai est ramené à deux ans

3. Règlement d'eau du barrage de Queuille

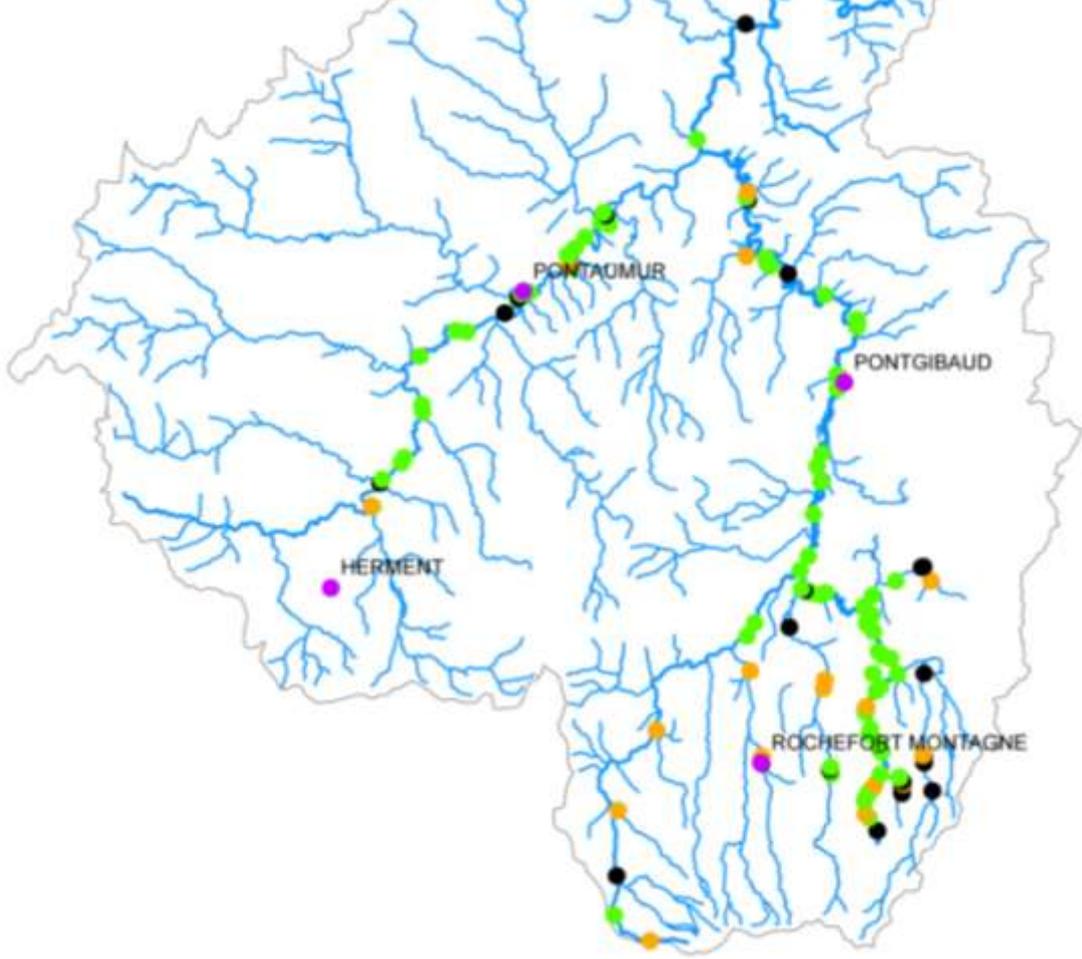


- 2015
- 2017
- 2019





- 2015
- 2017
- 2019



Merci de votre attention

